

Négocier avec les propriétaires

Par **jdr304**, le **30/01/2019** à **01:03**

Bonjour,

J'ai le projet d'acheter un appartement vendu par l'intermédiaire d'une agence ayant reçu un mandat signé en juin 2018. J'ai signé un compromis avec les vendeurs, mais la banque m'a refusé le prêt immobilier.

L'appartement est donc remis sur le marché. L'agence demande aux propriétaires de signer un nouveau mandat de vente, ce qui me laisse penser que le précédent est devenu caduque.

Je poursuis mes démarches auprès d'autres établissements bancaires, et je pense avoir trouvé une banque prête à m'accompagner sur ce projet.

Puis-je pour cette deuxième tentative traiter directement avec les propriétaires ? L'agence pourrait-elle me réclamer malgré tout des honoraires ? Je précise qu'ils n'ont pas encore signé le renouvellement du mandat de vente.

Merci pour vos réponses,

J.

Par **janus2fr**, le **30/01/2019** à **07:32**

Bonjour,

C'est le vendeur qui est engagé avec l'agence

Les mandats de vente comportent tous une clause interdisant au vendeur de traiter directement avec un acheteur présenté par l'agence durant la validité du mandat et pendant un certain délai après (généralement un an).